

INTERPELLATION URGENTE

Auteur UDC, par Jérôme Desmeules
Objet Frais du Conseil d'Etat – la transparence pour le public
Date 13.11.2018
Numéro 6.0095

Actualité de l'événement

Diverses actualités montrent que certains élus, en Suisse romande, ont facturé des notes de frais parfois excessives ce qui a conduit à un débat romand et national sur le sujet

Imprévisibilité

Il était imprévisible que tant d'affaires se succèdent, mais aussi que les règles et les pratiques gouvernant les notes de frais soient aussi diverses.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Cette succession d'affaires, pourtant non liées, entame sérieusement la crédibilité de tout le monde politique et entretient une impression de "tous pourris", alors que les abus ne sont certainement commis que par quelques personnes. Il nous appartient de restaurer la confiance du public en montrant que nos élus savent rester raisonnables sans abuser des deniers publics.

Les affaires d'abus d'élus éclaboussent d'autres cantons romands. Parmi la plus grave, celle des notes de frais du Conseil administratif de Genève, avec des montants importants à la charge du contribuable, apparemment pas toujours justifiés.

Cette succession d'affaires a pour conséquence d'écorner gravement la confiance que le public peut avoir en ses autorités exécutives. En matière d'argent public, la transparence est la règle, et il nous incombe de montrer que ces abus ne sont pas généralisés à un canton comme le notre qui a, en principe, un plus grand sens de la mesure.

Conclusion

Nous demandons que le Conseil d'Etat:

- rende public, par année, par département et par catégorie de dépenses (déplacements, repas, communications, etc.), le montant des frais facturés par les Conseillers d'Etat, pour la législature en cours ainsi que la précédente;
- nous informe sur l'utilisation des limousines de fonction. Sont-elles utilisées uniquement pour des déplacements professionnels ou aussi privés, et comment cette utilisation est-elle justifiée et consignée?
- Nous renseigne sur le montant des frais engagés, par département, pour le réaménagement des bureaux des Conseillers d'Etat lors de leur entrée en fonction (nouveau mobilier, rénovations, ajout d'installations techniques diverses, etc.)